

FAUNE MAINE, mode d'emploi

Sommaire

1. Comment bien débiter dans FAUNE MAINE	3
2. Comment saisir une observation	4
3. De l'importance de la saisie du code Atlas	9
4. Comment sont validées les observations ?	10
5. Quand et comment ajouter une observation précise	11
6. Comment saisir rapidement un nom d'oiseau	15
7. Comment saisir rapidement des observations sur plusieurs lieux-dits	17
8. Création de lieux-dits	20
9. La protection des données	22

Qu'est-ce que FAUNE MAINE ?

FAUNE MAINE est un projet développé par la LPO Sarthe et MNE pour rassembler, de façon volontaire, des données naturalistes de groupes taxonomiques divers, en vue d'en restituer les principaux éléments d'abord aux participants inscrits, mais aussi au public le plus large. Les participants inscrits peuvent être des personnes physiques ou morales. Chacun est libre de renseigner les données qu'il souhaite, de les rendre publiques ou non, et d'en disposer pour son propre usage comme bon lui semble.

L'accès public aux données est soumis à plusieurs restrictions, dont :

- La consultation des données brutes impose d'être inscrit, et de renseigner soi-même la base selon des proportions non significatives (5 données/mois),
- Certaines espèces ayant été identifiées comme sensibles, au regard par exemple de leur statut de conservation, aucune donnée brute les concernant n'est publique, que ce soit sous forme de liste ou de cartographie ;

Concrètement, pour les visiteurs non inscrits :

- visualisation des données sur les 15 derniers jours en sélectionnant les espèces rares ou les espèces communes.
- accès aux données de synthèse de type atlas par exemple.

Les visiteurs inscrits bénéficient d'autres fonctions :

- possibilité de saisir ses données, avec nombreux outils de gestion de base de données (consultation multicritères, export sous différents formats, graphiques, cartographies, etc...) ;
- possibilité de faire des requêtes sur l'ensemble de la base de données (sauf les espèces soumises à restriction de publication et données cachées par leurs auteurs) ;
- possibilité de participer à la gestion de la base (gestion et création des lieux-dits, contrôle des données, accès spécifique...).

Ainsi, FAUNE MAINE est une véritable plate-forme où circule l'information ornithologique. Le site est ouvert officiellement depuis fin mars 2010.

TRES IMPORTANT : n'oubliez pas de mettre un code atlas (lisez attentivement l'explication de chaque code) aux données qui le méritent, et dès maintenant pour prendre en compte le nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France.

TRES TRES IMPORTANT : n'oubliez pas de protéger vos données sensibles (espèces nicheuses rares et/ou localisées, sites de nidification précis, sites privés soumis à autorisation d'accès).

1. Comment bien débiter dans FAUNE MAINE

Grâce à Faune Maine, vous avez désormais la possibilité de saisir et gérer toutes vos observations en ligne et avec des restitutions cartographiques mises à jour régulièrement. Cette page est destinée à vous faciliter la prise en main de l'outil. Vous pouvez également trouver des réponses à vos questions sur le site Faune Maine, dans la rubrique " les FAQs".

• **S'inscrire**

Afin de pouvoir profiter de toutes les options du site, il est nécessaire de s'inscrire. Un visiteur anonyme ne peut consulter qu'une partie des pages. Ces pages sont consultables par tout un chacun. L'utilisateur identifié a naturellement accès aux informations visibles par le visiteur anonyme, mais aussi à de nouvelles fonctions très utiles pour l'observateur de terrain. Les principales sont :

- pouvoir transmettre ses propres observations,
- utiliser le moteur de recherche pour exploiter les archives à disposition.

Sur la page d'accueil, **cliquez sur [j'aimerais participer]**, en haut à droite de Visiteur anonyme. Vous arrivez sur une page séparée en deux parties : paramètres personnels et personnalisation du site. Suivez bien les instructions et remplissez obligatoirement les cases précédées d'un astérisque.

• **Première prise en main de Faune Maine**

Pour valider votre inscription, vous devez accepter les termes du code de déontologie de Faune Maine, accessible depuis le formulaire d'inscription, ainsi que sur le bandeau de gauche de la page d'accueil. Une fois inscrit, vous recevrez automatiquement un mail avec votre mot de passe. Vous pouvez modifier ce mot de passe à tout instant dès votre connexion au site. Nous vous conseillons de personnaliser votre compte en fonction de vos besoins et de votre connexion Internet. Certaines fonctionnalités (la carte zoomable par exemple) nécessitent en effet une bonne connexion (ADSL), à vous de paramétrer en conséquence.

• **Transmettre vos observations**

Après votre première connexion en tant qu'utilisateur inscrit et identifié, vous trouverez dans le bandeau de gauche une nouvelle entrée nommée « Transmettre mes observations ».

La saisie se fait en plusieurs étapes. La première étape consiste à déterminer le lieu précis de votre observation. **Le concept de Faune Maine est de lier chaque observation à un lieu-dit.**

Pour choisir son lieu-dit, différentes possibilités sont à votre disposition :

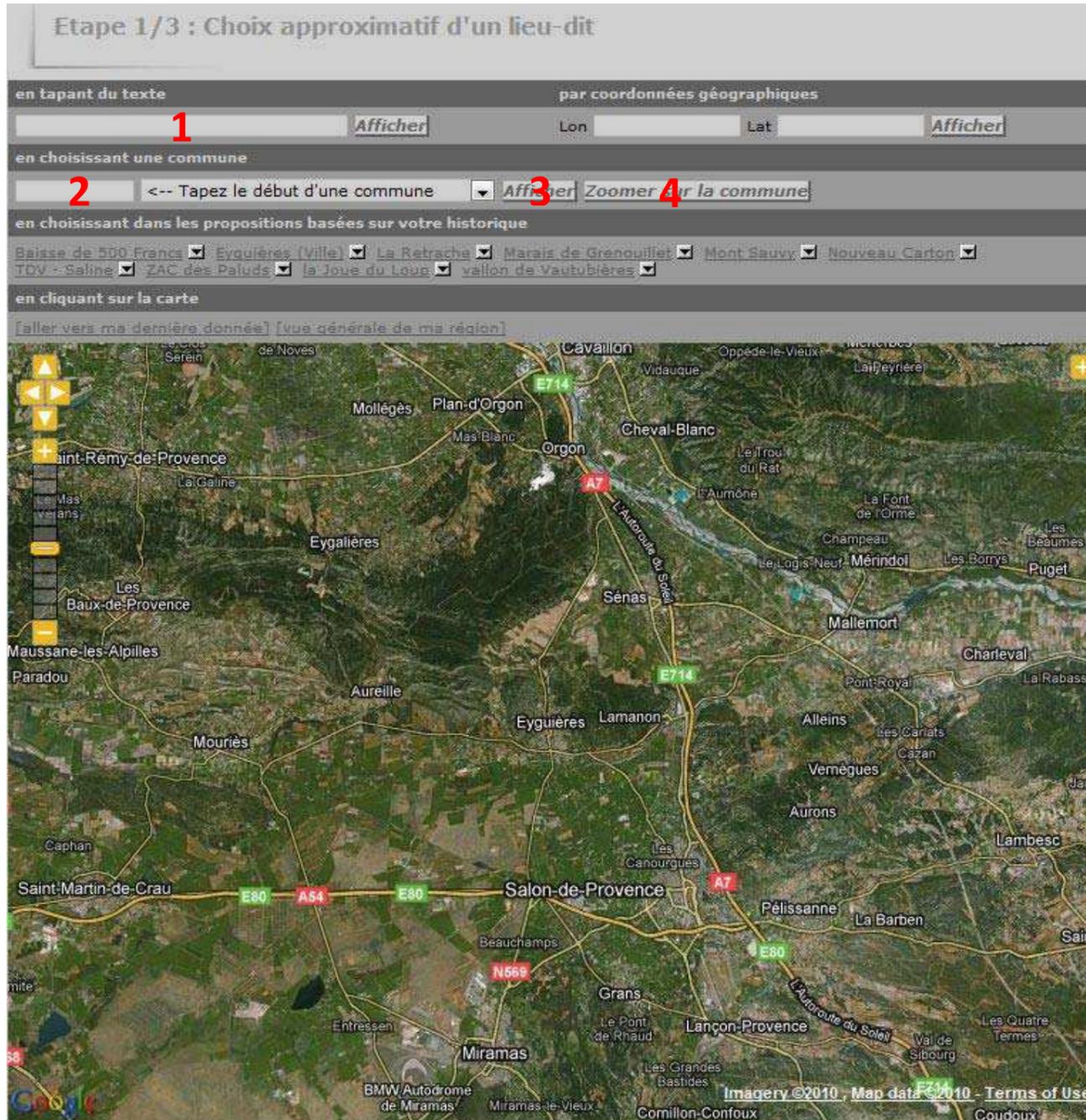
- Soit saisir le nom exact du lieu-dit, soit le nom de la commune où est situé ce lieu-dit. Vous avez accès au listing des lieux-dits existants dans la base.
- Soit visualiser la commune sur fond cartographique Google Map (accès au barycentre de la commune, puis vous naviguez sur la carte). Les lieux-dits (utilisez le zoom pour les visualiser) sont figurés sous la forme de points jaunes bordés de rouge. Quand vous avez choisi le lieu-dit qui correspond à l'endroit de votre observation, cliquez dessus et sélectionnez « Ajouter des observations sur ce lieu-dit » avant de passer à l'étape suivante.

Si le lieu-dit que vous cherchez n'existe pas, nous vous invitons à lire attentivement la partie «Comment saisir un lieu-dit» plus bas dans ce document. Une fois le lieu-dit choisi, il ne vous reste plus qu'à sélectionner l'espèce, préciser le nombre total d'oiseaux (ainsi que la valeur de ce total : valeur exacte, estimation, minimum...), puis vous pouvez ajouter un commentaire, l'indice de nidification si l'espèce est observée en période de nidification (consultez les codes atlas dans le menu «Explication des symboles»). Vous pouvez protéger votre donnée si vous considérez qu'elle est trop sensible (Espèce pouvant être l'objet de dérangement ou observation de nid d'espèce sensible par exemple).

2. Comment saisir une observation

Il faut tout d'abord choisir le lieu-dit sur lequel l'observation a été effectuée. Pour cela, cliquez sur « Transmettre mes observations » dans le bandeau de gauche (rubrique : Participer). Vous obtenez l'écran suivant :

Vous pouvez :



Vous pouvez :

- soit taper en **1** le nom du lieu-dit si vous le connaissez. Vous obtiendrez la liste de tous les lieux-dits portant ce nom dans le Maine et vous pourrez sélectionner le votre.
- soit taper le nom de la commune en **2** et cliquer sur **3** pour obtenir la liste des lieux-dits de la commune. Il vous suffira de choisir celui que vous recherchez et de cliquer sur "Ajouter des observations pour ce lieu-dit".

Etape 2/3 : Choix précis du lieu-dit

[\[retour à l'étape 1\]](#) [\[ajouter un lieu-dit\]](#)

Lieux-dit	Coordonnées	Altitude	Commune	Mise à jour
<input type="checkbox"/> Ball-Trap (Décharge) <input type="checkbox"/> [Ajouter des observations sur ce lieu-dit] <input type="checkbox"/> [Ajouter une observation précise] <input type="checkbox"/> [Editer ce lieu-dit]	4°56'29.97" E 43°45'4.41" N L93 : X 856397.055 Y 6296612.244	150 m	Eygalières (13)	04.11.2009 (Amine Flitt)
<input type="checkbox"/> Chapelle Saint-Sixte <input type="checkbox"/> [Ajouter des observations sur ce lieu-dit] <input type="checkbox"/> [Ajouter une observation précise] <input type="checkbox"/> [Editer ce lieu-dit]	4°56'0.97" E 43°45'45.59" N L93 : X 858401.015 Y 6297933.315	100 m	Eygalières (13)	04.11.2009 (Amine Flitt)
<input type="checkbox"/> Eygalières (village) <input type="checkbox"/> [Ajouter des observations sur ce lieu-dit] <input type="checkbox"/> [Ajouter une observation précise] <input type="checkbox"/> [Editer ce lieu-dit]	4°57'0.40" E 43°45'38.44" N L93 : X 857051.963 Y 6297679.340	112 m	Eygalières (13)	31.05.2010 (Patrick Bayle)
<input type="checkbox"/> Le Gros Calan <input type="checkbox"/> [Ajouter des observations sur ce lieu-dit] <input type="checkbox"/> [Ajouter une observation précise] <input type="checkbox"/> [Editer ce lieu-dit]	4°56'36.46" E 43°44'29.03" N L93 : X 856569.098 Y 6295523.993	200 m	Eygalières (13)	04.11.2009 (Amine Flitt)
<input type="checkbox"/> Le Gros Calan - D25 <input type="checkbox"/> [Ajouter des observations sur ce lieu-dit] <input type="checkbox"/> [Ajouter une observation précise] <input type="checkbox"/> [Editer ce lieu-dit]	4°56'35.07" E 43°44'18.20" N L93 : X 856546.211 Y 6295189.099	260 m	Eygalières (13)	04.11.2009 (Amine Flitt)
<input type="checkbox"/> Le Petit Calan <input type="checkbox"/> [Ajouter des observations sur ce lieu-dit] <input type="checkbox"/> [Ajouter une observation précise] <input type="checkbox"/> [Editer ce lieu-dit]	4°55'31.96" E 43°45'7.98" N L93 : X 855544.179 Y 6296701.597	250 m	Eygalières (13)	04.11.2009 (Amine Flitt)
<input type="checkbox"/> Les Molassis <input type="checkbox"/> [Ajouter des observations sur ce lieu-dit] <input type="checkbox"/> [Ajouter une observation précise] <input type="checkbox"/> [Editer ce lieu-dit]	4°56'49.36" E 43°45'23.44" N L93 : X 856816.319 Y 6297210.091	125 m	Eygalières (13)	04.11.2009 (Amine Flitt)

- soit taper **2** et cliquer sur **4**. Vous obtenez alors la carte centrée sur la commune choisie (voir ci-dessous). Il faut zoomer sur cette carte pour voir apparaître les lieux-dits existants. Cliquez alors sur celui que vous avez choisi et ensuite sur « Ajouter des observations pour ce lieu-dit ».

Etape 1/3 : Choix approximatif d'un lieu-dit

en tapant du texte par coordonnées géographiques

Lon Lat

en choisissant une commune

valensol Valensole (04) [Zoomer sur la commune](#)

en choisissant dans les propositions basées sur votre historique

Baisse de 500 Francs Eyquières (Ville) La Retraite Marais de Grenouilles Mont Sauvvy Nouveau Carton
TDV - Saline ZAC des Paluds la Joue du Loup valton de Vautubières

en cliquant sur la carte

[\[aller vers ma dernière donnée\]](#) [\[vue générale de ma région\]](#) 5°58'56" E / 43°51'23" N



Une fois choisi le lieu-dit sur lequel vous souhaitez saisir une ou plusieurs observations, vous obtenez l'écran en page suivante. Les numéros en rouge correspondent aux explications situées en dessous de cette copie d'écran.

Etape 3/3 : Ajout d'une observation - Oiseaux

*** Date** 1
19.09.2009 [samedi passé] [dimanche passé] [hier] [aujourd'hui]

*** Lieu** 2
La Voie de Cossereu - 4°15'34.11" E / 49°09'26.65" N altitude 100 m. (changer que si nécessaire)
[changer de lieu] [ajouter un lieu-dit]

*** Espèce** 3
masque de sélection bouvr Bouvreuil pivoine

*** Nombre total d'oiseaux** 4
Valeur exacte 5

Commentaires
Remarque Remarque protégée
En vol 5

Nombre	Sexe	Age
1 6	1× mâle	inconnu
1	1× femelle	inconnu
3	3× Inconnu	immature

[ajouter individus supplémentaires]

Autres données / informations 7
 Donnée protégée Donnée de seconde main
 J'aimerais donner un code atlas pour cette observation
Vous pouvez fournir une image JPEG (max. 450 pixels sur le petit côté) ou un son MP3 de votre observation (max. 1 Mo)
8 [Parcourir...]

Ajouter

*Les champs précédés d'un astérisque sont obligatoires.

Vos dernières observations :

- vendredi 18 septembre 2009**
Le Chemin de Prosnes
1 Faucon crécerelle
Clairmarais
1 Rougequeue noir
- mardi 15 septembre 2009**
Ferme des Grands Parts
37 Grues cendrées
- jeudi 10 septembre 2009**
Montaulin - sans lieu-dit défini
1 Aigle botté
- dimanche 13 septembre 2009**
Les Sept Vents
1 Rougequeue noir
- samedi 5 septembre 2009**
Brévonnes - sans lieu-dit défini
1 Busard pâle 9
- mercredi 2 septembre 2009**
Vallée Rouju
3 Faucons hobereaux
- vendredi 11 septembre 2009**
Les Près du Pont d'Issus

- 1) **La date par défaut est celle du jour : attention ! Pensez à la modifier si vous saisissez des données en retard !** Vous pouvez la rentrer grâce à l'icône calendrier ou en modifiant simplement le jour et/ou le mois et/ou l'année directement dans le champ, vous pouvez rentrer la date au format J.M.AAAA avec le pavé numérique de votre clavier (pas forcément au format JJ.MM.AAAA).

Remplissez les autres champs en vous servant au besoin des menus déroulants (notez que vous pouvez mettre des remarques protégées qui ne seront accessibles qu'à vous-même, aux administrateurs, aux vérificateurs et aux responsables d'espèces).

2) Dans le cadre «Lieu» vous pouvez ensuite changer le lieu-dit en cliquant [changer de lieu] sous le menu déroulant affichant le lieu-dit (A noter que ce menu déroulant présente les lieux-dits voisins, dans un rayon d'env. 5 km, du premier lieu-dit sélectionné afin de rajouter rapidement une observation sur un lieu-dit proche).

3) Un conseil, terminez par rentrer le nom d'espèce dans « masque de sélection » : les premières lettres du nom français spécifique suffisent, en général, pour afficher la bonne espèce dans le menu déroulant (taper «rami», vous affichera «Pigeon ramier» ; «ti» amène directement sur «Tichodrome échelette»), vous pouvez aussi taper les 3 premières lettres du nom de genre suivies d'un espace puis des 3 premières lettres du nom d'espèce («pig ram» > « Pigeon ramier »), les accents peuvent être oubliés («eco» affiche «Pie-grièche écorcheur »).

Faites des essais... Quand le bon nom est affiché dans le menu déroulant, le curseur étant encore dans le masque de sélection, entrez votre observation en appuyant sur la touche « entrée » de votre clavier (ou bien sûr en cliquant [Ajouter] en bas du formulaire).

Une fois rentrée, l'observation apparaît dans le cadre de droite « Mes dernières entrées » et est régénéré un formulaire vierge basé sur la dernière date et le dernier lieu-dit, vous permettant ainsi d'enchaîner rapidement la saisie d'une série d'obs.

4) Vous avez 4 possibilités de modulation du **nombre** : valeur exacte, minimum, estimation ou non compté (ce dernier est à utiliser le moins souvent possible !).

5) Mettez toutes sortes d'informations liées à votre observation (comportement, heure, habitat, etc) dans le champ remarques.

6) S'il y a plusieurs oiseaux détaillez **éventuellement** ici - pas dans les remarques - les âges et sexes (possibilité d'ajouter des lignes avec [ajouter individus supplémentaires]) ; Il est indispensable d'entrer un nombre si vous voulez préciser le sexe ou l'âge (exemple : 1 mâle) et le total des nombres de ces lignes doit être inférieur ou égal à celui du nombre total.

7) Cochez éventuellement les cases de la dernière partie.

« **Donnée protégée** » implique que seuls vous-même et les administrateurs ont accès à cette donnée ; en revanche elle sera prise en compte dans les synthèses ;

« **Donnée de seconde main** » est à cocher si vous rapportez une observation faite par quelqu'un d'autre mais n'oubliez pas de nommer la personne dans le champ des remarques.

« **J'aimerais donner un code atlas pour cette observation** » : il s'agit ici de donner un code de nidification. La liste des codes apparaîtra à l'écran suivant (pendant la période de reproduction, cette liste est proposée systématiquement pour les nicheurs réguliers).

8) Chargez éventuellement une première **photo** ou un premier **son** (vous pourrez en rajouter autant que vous voulez plus tard en éditant votre donnée).

9) Si une de vos données est soumise à **homologation** elle est précédée par un triangle jaune et un point d'interrogation : tant que ce point d'interrogation est là, la donnée n'est pas prise en compte dans les synthèses et restitutions. Cliquez sur le triangle pour récupérer la fiche CHN à remplir. Une fois la donnée homologuée, le triangle est coché (virgule verte) et le point d'interrogation disparaît.

3. De l'importance de la saisie du code Atlas

Pourquoi des codes atlas ?

L'un des objectifs de Faune Maine est de recenser les **oiseaux nicheurs** dans les départements de la Mayenne et de la Sarthe, et de contribuer à l'atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine. De nombreuses espèces sont en progression, d'autres en régression, certaines en voie de disparition de la région, voire au-delà. Faune Maine est aussi le moyen de connaître les dynamiques de populations de l'avifaune nicheuse depuis les derniers recensements, de mieux comprendre les facteurs d'évolution et d'intervenir pour que des mesures appropriées en vue de maintenir la biodiversité puissent être appliquées.

>>> D'où l'importance d'utiliser les codes atlas, et surtout de les utiliser en connaissance de cause.

Nicheurs possibles, probables et certains : trois statuts de reproduction à maîtriser

Avant de rentrer dans la signification précise de chaque code, il est indispensable de maîtriser les 3 grands types de situation auxquels ils font référence. Les espèces recensées peuvent être courantes et il est intéressant de savoir pour ces dernières comment les répartitions évoluent, mais elles peuvent être rares ou mal connues, auquel cas il faut tenter de collecter le maximum d'information au moment de l'observation pour être certain de leur statut :

- **Nicheurs possibles** (codes 2 et 3) : cela concerne les espèces détectées pour la première fois par l'observateur sur un site, sans aucun indice précis de nidification. Les codes nicheurs possibles s'utilisent souvent en début de période, mais également en cas d'absence de comportements ni indices de reproduction durant la saison de reproduction de l'espèce. Précisons que l'habitat dans lequel l'observation a été réalisée doit être favorable à la reproduction. Il faut oublier les Laridés, Ardéidés, martinets, etc... en vol au-dessus d'une culture par ex.

- **Nicheurs probables** (codes 4 à 10) : lors de l'observation, des indices de cantonnement et/ou de préparation d'une reproduction peuvent être relevés, mais sans qu'il s'agisse d'indices de reproduction proprement dite. Ces codes s'utilisent en général en début de période de reproduction (formation des couples, parades, construction de nid...).

- **Nicheurs certains** (codes 11 à 19) : les observations permettent d'affirmer sans aucune ambiguïté une nidification en cours (adultes couvant, nourrissage, jeunes à l'envol...).

NB : Cas particuliers :

• **Code 1** : à ne jamais utiliser (code ne correspondant plus à la nouvelle nomenclature). Utiliser le code 2 ou l'absence de code si l'observation ne donne aucune autre indication.

• **Code 5** : à utiliser lorsque des comportements permettent d'affirmer qu'un oiseau prépare une nidification (défense de territoire répétée, présence permanente sur un site).

• **Codes 30, 40, 50** : à utiliser uniquement pour les données historiques pour lesquelles l'indice précis n'a pas été noté. A éviter pour les nouvelles obs. !

• **Chez les hérons et aigrettes, mouettes et goélands, grands rapaces et autres espèces à grand rayon d'action, il ne faut mettre un code atlas que si des éléments tangibles vous font penser que l'espèce est susceptible de nicher. Autrement dit, la simple observation d'une mouette ou d'un héron ne doit pas conduire à mettre un code atlas.**

En conclusion : il va de soi que pour connaître et défendre l'avifaune nicheuse, un maximum de données de reproduction les plus précises possibles doit être recueilli au moment de l'observation et qu'elles soient ensuite transmises sur Faune Maine par l'utilisation des codes appropriés. Cela fait, on peut faire appel dans de nombreux cas à des connaissances sur les comportements précis des espèces. Il faut cependant être prudent en attribuant un code atlas. Il faut prendre en compte le comportement de l'oiseau, la date d'observation, le lieu (géographique) ainsi que l'habitat. En cas de doute, n'hésitez pas à vous documenter ou à vous renseigner, cela permettra d'éviter toute interprétation erronée par la suite. Le premier réflexe est de consulter l'atlas en ligne en cliquant sur l'onglet "[atlas des oiseaux nicheurs](#)" dans le bandeau de gauche du site.

4. Comment sont validées les observations ?

Une fois les observations saisies dans Faune Maine, elles intègrent immédiatement la base de données et sont consultables par tous.

Un dispositif de validation est cependant nécessaire pour repérer les éventuelles anomalies.

Par anomalies, on entend:

- les erreurs manifestes de saisies.
 - erreur lors de la saisie du nom de l'oiseau : Grand corbeau à la place de Grand cormoran (surtout s'il est précisé que les oiseaux pêchaient sur un lac).
 - erreur de date : nidification d'hirondelles en décembre si on a oublié d'indiquer la bonne date lors de la saisie (saisie en retard).
- les possibles erreurs concernant l'identification.

Il est parfois difficile d'identifier avec certitude un oiseau observé. Un risque d'erreur subsiste qu'il faudra lever. Pour rendre la base de données Faune Maine la plus fiable possible, un comité de validation a été créé.

Comment fonctionnent ces comités de validation ?

Lorsque l'un des membres du comité de validation remarque une observation qui mérite plus d'informations, il met une annotation en face de celle-ci sous la forme d'un point d'interrogation blanc à l'intérieur d'un rond bleu . L'observateur reçoit alors un mail lui indiquant que le comité de validation s'interroge sur la fiabilité de sa donnée. L'observateur peut alors :

- soit répondre au mail en donnant des informations complémentaires qui permettront de valider la donnée.
- soit corriger son observation (il faut alors cliquer sur « modifier la donnée » ou « modifier le lieu »). Une fois la donnée corrigée, un membre du comité de validation enlèvera le point d'interrogation.
- soit supprimer la donnée s'il doute vraiment de son observation (exemple : il ne peut définir s'il a observé une Mésange nonnette ou une Mésange boréale, 2 oiseaux qui se ressemblent beaucoup).

Il existe en plus de ce comité de validation spécifique à Faune Maine, un comité d'homologation local (**CH Maine** pour les départements de la Sarthe et la Mayenne) ainsi qu'un comité d'homologation national (**CHN**). Le CHN statue sur toute observation d'oiseau rare en France. Si vous observez un oiseau figurant sur cette liste, vous trouverez automatiquement en face de votre donnée, les symboles suivants (un survol des symboles par le curseur affiche leur signification) pour les données soumises au CHN :  et .

Il vous faudra alors pour cela fournir au CHN les informations permettant de valider la présence d'un oiseau rare dans la région. Pour cela, cliquez sur  afin de télécharger une fiche d'homologation à compléter et à retourner à l'adresse indiquée. Cette fiche est au format pdf lisible sur tout ordinateur et contient un lien vers un fichier Word, un format moins universel mais plus pratique (il évite l'impression, le remplissage "à la main" et l'envoi de la réponse par la poste).

Une fois que le comité d'homologation aura statué sur votre observation, le  disparaîtra et un nouveau symbole sera placé en face de votre donnée :  

IMPORTANT : tant qu'une donnée n'est pas validée (présence du ), elle apparaît dans la liste des données brutes, mais n'est pas prise en compte dans les synthèses (exemple : atlas des oiseaux nicheurs).

Nous avons conscience que ce dispositif peut paraître contraignant, mais c'est le gage d'une base de données fiable.

Pour plus d'informations, consultez la rubrique « Comité d'Homologation du Maine » dans la partie inférieure du bandeau de gauche sur la page d'accueil.

5. Quand et comment ajouter une observation précise

Qu'appelle-t-on observation précise ?

Lorsqu'on saisit une observation, celle-ci est rattachée à un lieu-dit. Mais cette information est imprécise, un lieu-dit étant vaste. Il existe une option appelée « Saisir une observation précise » qui permet d'indiquer au mètre près l'endroit où se tenait l'oiseau observé (ou le nid trouvé).

Important : Pour pouvoir saisir une observation précise, il faut que la case « Souhaitez vous pouvoir transmettre des données avec une localisation précise ? », accessible à partir du menu à gauche « Personnalisation du site » soit cochée. **Si vous l'avez décochée, il vous faut la cocher à nouveau.**

A noter : le lieu de l'observation précise doit se trouver à moins de 710 m d'un lieu-dit. Il faut en effet que le système rattache la donnée à un lieu-dit. Si vous êtes trop éloigné d'un lieu-dit existant, il vous faudra le créer ou demander sa création.

Dans quel cas utiliser l'option « observation précise » ?

Cette option peut être utilisée dans les cas suivants (non exhaustif) :

- localisation d'un nid, d'un mâle chanteur ou d'un territoire d'espèce patrimoniale,
- localisation de colonies d'oiseaux (Héron cendré, Mouette rieuse, Sterne pierregarin, Hirondelle de rivage, Hirondelle de fenêtre, Corbeau freux),
- localisation de territoires ou de mâles chanteurs dans le cadre d'une étude spécifique liée à une espèce ou un territoire,
- localisation de gros regroupements d'espèces migratrices en stationnement (gros stationnement de Pluvier doré ou regroupement postnuptial d'Œdicnème criard),
- localisation de regroupements d'espèces hivernantes en gagnage,
- localisation d'un plan d'eau en particulier où a été fait une observation intéressante ou un comptage exhaustif dans le cas d'un complexe de plans d'eau sur un même lieu-dit (cas des gravières par exemple).

Comment apparaît une observation précise ?

L'observateur qui saisit une observation précise la retrouvera sur la carte à l'emplacement exact de la saisie. De plus, l'observateur et les gestionnaires de la base de données auront l'information de l'existence d'une observation précise dans la liste des espèces observées.

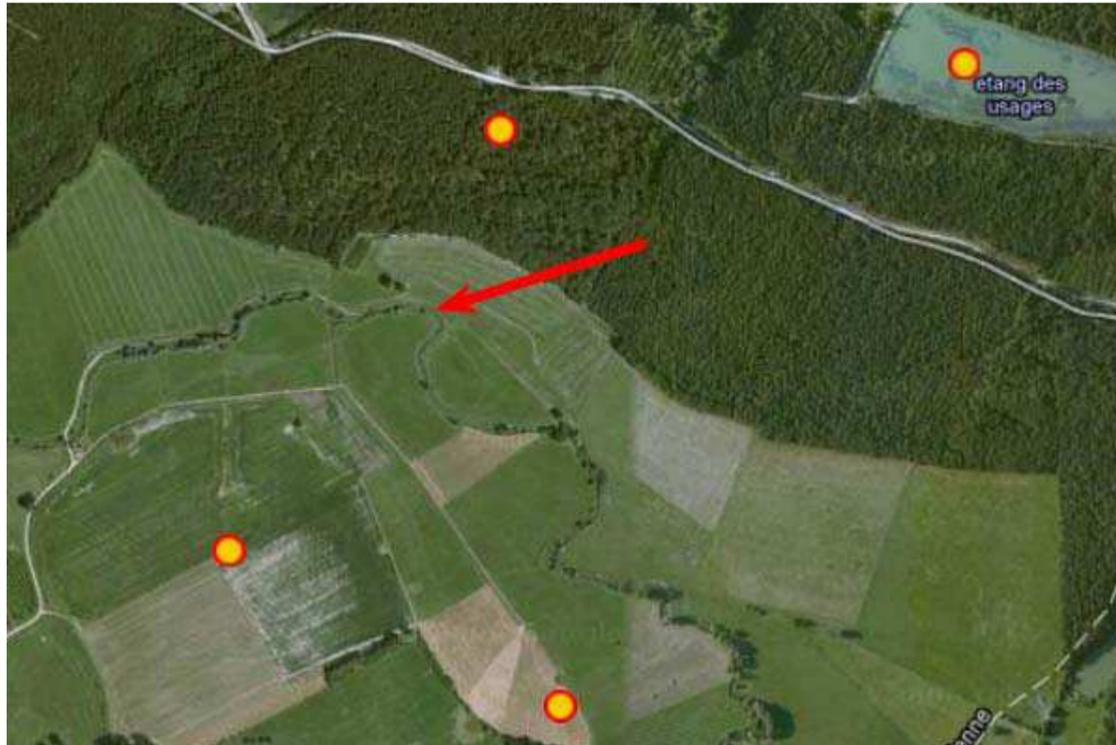


Par contre, les visiteurs du site Internet n'auront pas l'information. La donnée sera rattachée au lieu-dit le plus proche. Si vous avez choisi l'option pour marquer un nid par exemple, l'emplacement de celui-ci n'apparaîtra pas.

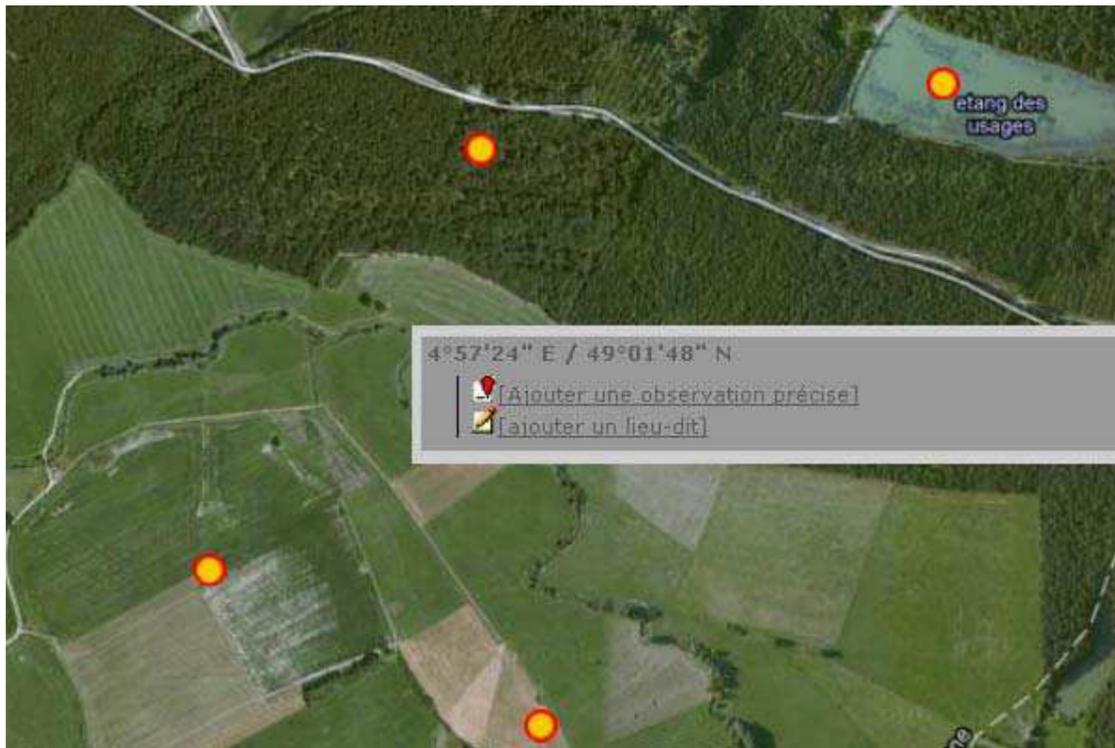
Comment saisir ?

Marquer l'emplacement

Supposons que vous vouliez saisir une information concernant la reproduction d'une espèce à l'endroit suivant :



Si vous avez autorisé cette option, vous obtenez ce menu en cliquant (clic gauche souris) sur la carte le lieu de l'observation :



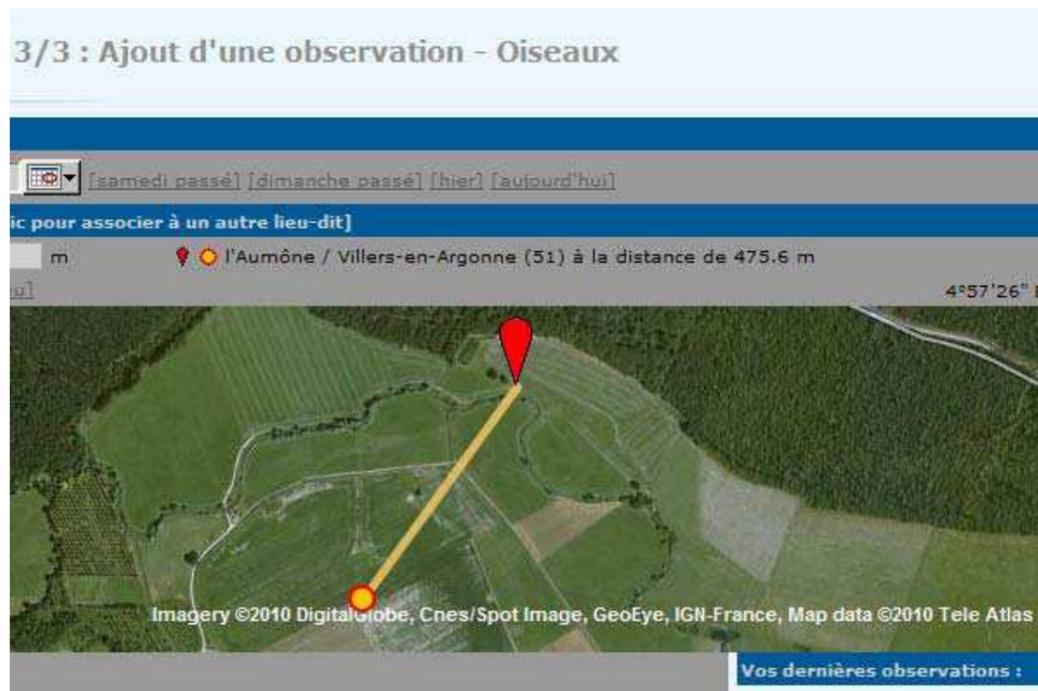
Dans le menu qui s'ouvre, il vous suffira de cliquer sur « Ajouter une observation précise ».



Vous voyez apparaître un « ballon » rouge à l'emplacement de votre observation et un lien orange vers le lieu-dit le plus proche. Dans les listes d'observations, votre donnée sera rattachée à ce lieu-dit. Vous pouvez choisir de rattacher la donnée à un autre lieu-dit. Dans l'exemple de cette page, votre observation est rattachée à un lieu-dit forestier. Si cette option ne vous convient pas, positionnez le curseur sur un autre lieu-dit proche (ici "l'Aumône") :



Faites "CTRL" + clic (appuyez sur la touche contrôle et en même temps cliquez). Votre donnée sera rattachée à un lieu-dit plus conforme à votre attente :



Si vous souhaitez rattacher votre donnée à un lieu-dit trop éloigné, un message d'erreur vous demandera d'en choisir un autre.

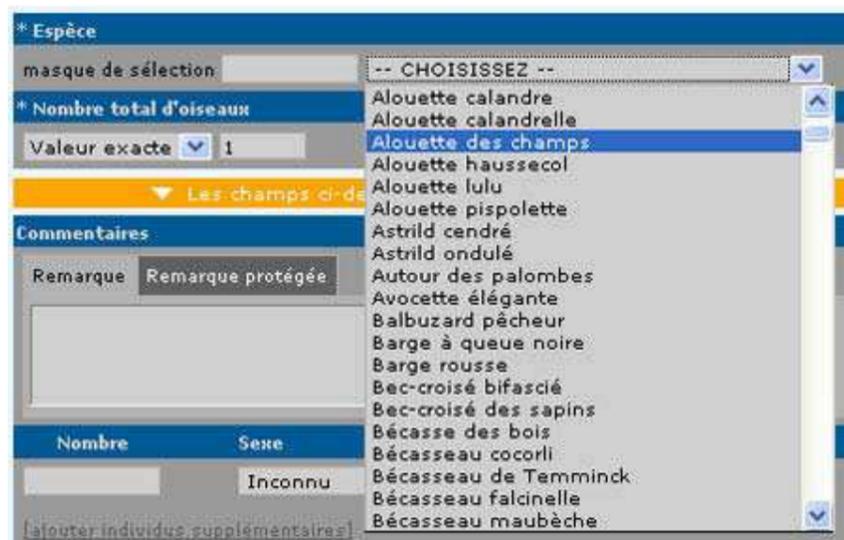
6. Comment saisir rapidement un nom d'oiseau

Pour saisir un nom d'oiseau dans le masque de saisie "Ajout d'une observation" on doit compléter cette partie :



* Espèce
masque de sélection -- CHOISISSEZ --
* Nombre total d'oiseaux

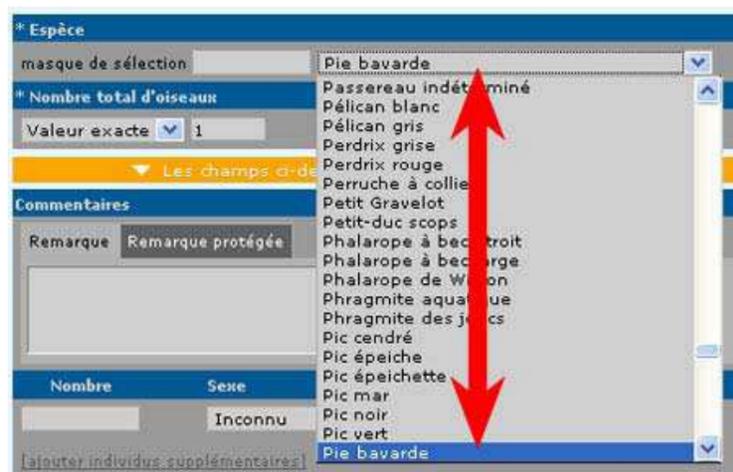
Pour entrer le nom de l'oiseau, plusieurs choix s'offrent à vous. Le premier : utiliser le menu déroulant. Vous cliquez sur la petite flèche à droite de "Choisissez" et vous recherchez dans la liste des oiseaux.



* Espèce
masque de sélection -- CHOISISSEZ --
* Nombre total d'oiseaux
Valeur exacte 1
Las champs d-de
Commentaires
Remarque Remarque protégée
Nombre Sexe
Inconnu
[ajouter individus supplémentaires]

- Alouette calandre
- Alouette calandrelle
- Alouette des champs
- Alouette haussecol
- Alouette lulu
- Alouette pipolette
- Astrild cendré
- Astrild ondulé
- Autour des palombes
- Avocette élégante
- Balbuzard pêcheur
- Barge à queue noire
- Barge rousse
- Bec-croisé bifascié
- Bec-croisé des sapins
- Bécasse des bois
- Bécasseau cocorli
- Bécasseau de Temminck
- Bécasseau falcinelle
- Bécasseau maubèche

Si vous voulez saisir un "Verdier d'Europe", la recherche va être longue... Vous pouvez utiliser une méthode qui utilise ce menu déroulant, mais qui s'avère plus rapide : vous tapez le début du nom recherché en plaçant votre curseur sur "Choisissez". Exemple pour recherche la pie bavarde : tapez "**pie**" et vous voyez en bas de la fenêtre le nom "Pie bavarde" qui s'affiche. Si vous vouliez une Pie-grièche, il vous suffit de dérouler la liste.



* Espèce
masque de sélection Pie bavarde
* Nombre total d'oiseaux
Valeur exacte 1
Las champs d-de
Commentaires
Remarque Remarque protégée
Nombre Sexe
Inconnu
[ajouter individus supplémentaires]

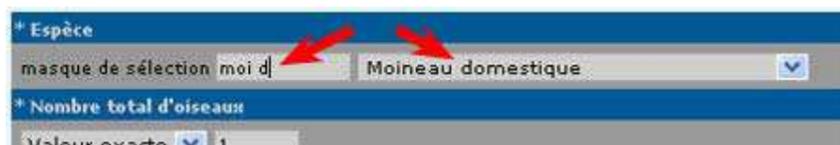
- Pie bavarde
- Passereau indéterminé
- Pélican blanc
- Pélican gris
- Perdrix grise
- Perdrix rouge
- Perruche à collie
- Petit Gravelot
- Petit-duc scops
- Phalarope à bec étroit
- Phalarope à bec large
- Phalarope de Wilson
- Phragmite aquatique
- Phragmite des joncs
- Pic cendré
- Pic épeiche
- Pic épeichette
- Pic mar
- Pic noir
- Pic vert
- Pie bavarde

Mais vous pouvez utiliser également le masque de sélection. Cette méthode est certainement la plus rapide, même si elle déroute un peu au début. Un exemple : vous souhaitez entrer dans la base de données un moineau domestique. Tapez « moi » et vous voyez dans la case de droite apparaître "Macareux moine".



* Espèce
masque de sélection moi Macareux moine
* Nombre total d'oiseaux

Pas de panique. Laissez un espace et tapez d (comme domestique). Et le nom recherché apparaît. Vous pouvez alors renseigner les autres informations demandées (nombre, sexe...).



* Espèce
masque de sélection moi d Moineau domestique
* Nombre total d'oiseaux
Valeur exacte 1

La règle est simple : tapez les premières lettres des 2 mots qui composent le nom de l'espèce recherchée.

Exemple : Alouette des champs, Mésange charbonnière...

Ne vous préoccupez ni des majuscules ni des accents.

Regardez le résultat de votre frappe dans la case de droite et quand le nom recherché s'affiche, passez à la suite de la saisie.

C'est parfois un peu surprenant au début. Ainsi, si vous voulez entrer un rougegorge, quand vous tapez "rouge", vous ne trouvez pas le nom de cet oiseau familier.



* Espèce
masque de sélection roug Bengali rouge
* Nombre total d'oiseaux
Valeur exacte 1

Il vous faut taper en plus un f (comme familier).



* Espèce
masque de sélection roug f Rougegorge familier
* Nombre total d'oiseaux

C'est parfois encore plus rapide comme pour la grue cendrée, ou "gru" suffit...



* Espèce
masque de sélection gru Grue cendrée
* Nombre total d'oiseaux

Quand il existe 2 noms très proches dans la base de données, il faudra taper plus de lettres. Pour un pic épeichette, vous allez afficher le nom de son "cousin" (l'épeiche) jusqu'à ce que vous entriez le t de épeichette...

Cette méthode fonctionne également si on tape uniquement les premières lettres du deuxième mot. Ainsi pour Bouvreuil pivoine, taper "**piv**" suffit.



Avec un peu d'habitude, la saisie des noms d'oiseaux vous sera grandement facilitée.

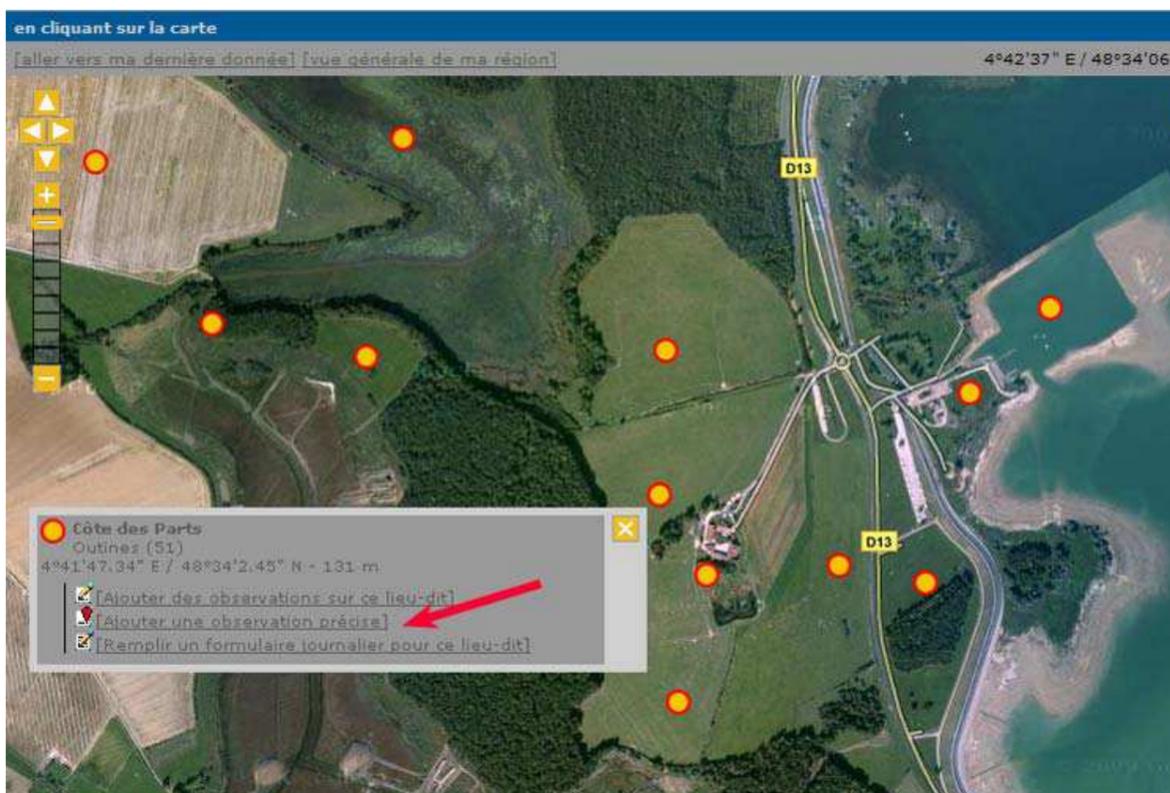
Comme disent les publicitaires : l'essayer, c'est l'adopter ! A noter que cette méthode s'applique également lorsque vous voulez saisir un nom d'oiseau dans d'autres pages du site.

7. Comment saisir rapidement des observations sur plusieurs lieux-dits

Il arrive fréquemment qu'au retour d'une sortie sur le terrain, les observations que vous devez saisir concernent plusieurs lieux-dits. C'est le cas par exemple si vous effectuez un parcours à pied ou en voiture tout en notant les espèces rencontrées. Si vous utilisez la méthode de saisie habituelle, le fait de changer de lieu-dit peut s'avérer parfois fastidieux. Il existe cependant une façon de faire qui permet d'accélérer la saisie.

Comment procéder : il faut passer par la saisie d'une observation précise.

1) Choisissez le lieu-dit concernant votre première observation. Utilisez pour ceci la méthode de votre choix. Dans cet exemple, nous privilégions la carte. Au lieu de cliquer sur "Ajouter des observations sur ce lieu-dit", cliquez sur "Ajouter une observation précise".



2) Vous obtenez l'écran suivant avec le marqueur positionné sur le lieu-dit choisi. Vous pouvez alors entrer votre première observation.

* Date
12.05.2010 [samedi passé] [dimanche passé] [hier] [aujourd'hui]

* Lieu [ctrl + clic pour associer à un autre lieu-dit]
altitude 130 m Côte des Parts / Outines (51) à la distance de 0 m **VOUS SAISISSEZ SUR CE LIEU-DIT**
[changer de lieu] 4°42'42" E / 48°34'03" N

Powered by Google Imagery ©2010 DigitalGlobe, Cnes/Spot Image, GeoEye, IGN-France, Map data ©2010 Tele Atlas - Terms of Use

Vos dernières observations :

mercredi 5 mai 2010
la Petite Glageolle
1 Faucon crécerelle

mardi 4 mai 2010
les Grosses Bornes
≥12 Martinets noirs

* Espèce
masque de sélection pi ecor **Pie-grièche écorcheur**

* Nombre total d'individus
Valeur exacte 1

Les champs ci-dessous ne sont pas obligatoires

3) Si vous avez d'autres observations à saisir sur ce lieu-dit, vous pouvez les ajouter, comme dans l'exemple ci-dessous.

* Lieu [ctrl + clic pour associer à un autre lieu-dit]
altitude 130 m Côte des Parts / Outines (51) à la distance de 0 m
[changer de lieu]

Powered by Google Imagery ©2010 DigitalGlobe, Cnes/Spot Image, GeoEye, IGN-France, Map data ©2010 Tele Atlas - Terms of Use

Vos dernières observations :

mercredi 12 mai 2010
Côte des Parts
1 Merle noir
1 Moineau domestique
1 Pie-grièche écorcheur

mercredi 5 mai 2010

* Espèce
masque de sélection -- CHOISISSEZ --

* Nombre total d'individus
Valeur exacte 1

4) Une fois terminée la saisie des données sur ce premier lieu-dit, **cliquez sur le point représentant le 2ème lieu-dit** sur lequel vous souhaitez entrer de nouvelles données.

* Date
12.05.2010 [samedi passé] [dimanche passé] [hier] [aujourd'hui]

* Lieu [ctrl + clic pour associer à un autre lieu-dit]
altitude 126 m le Buisson Renard / Outines (51)
[changer de lieu] 4°41'42" E / 48°34'17" N

Vos dernières observations :
mercredi 12 mai 2010
Côte des Parts
★ 1 Merle noir
★ 1 Moineau domestique
★ 1 Pie-grièche écorcheur

5) Il ne vous reste plus qu'à saisir vos observations sur ce 2ème lieu-dit.

* Date
12.05.2010 [samedi passé] [dimanche passé] [hier] [aujourd'hui]

* Lieu [ctrl + clic pour associer à un autre lieu-dit]
altitude 126 m le Buisson Renard / Outines (51) VOUS SAISISSEZ SUR CE LIEU-DIT
[changer de lieu] 4°41'42" E / 48°34'17" N

Vos dernières observations :
mercredi 12 mai 2010
Côte des Parts
★ 1 Merle noir
★ 1 Moineau domestique
★ 1 Pie-grièche écorcheur

Et à passer éventuellement à un autre, en déplaçant éventuellement la carte si le nouveau point est en dehors de la partie visible de celle-ci.

8. Création de lieux-dits

La création de lieux-dits n'est pas ouverte à tous les inscrits à Faune Maine, il faut en faire la demande. Afin de garder une certaine cohérence dans la nomenclature, et pour que chacun puisse retrouver facilement le lieu-dit qu'il a noté sur la carte IGN, sur Carto-Explorateur ou sur Géoportail, nous vous demandons de suivre avec le maximum de rigueur les façons de procéder qui sont décrites ci-dessous.

La création de lieux-dits nécessite une grande rigueur afin que ceux-ci ne comportent aucune erreur, soient toujours localisables grâce aux différents outils à notre disposition (cartes IGN papier au 1:25000e, carto-explorateur, géoportail, etc) et soient aisément identifiables par un autre observateur. Les recommandations qui suivent sont donc à lire et à suivre soigneusement. On veillera tout d'abord à affecter le lieu-dit à la commune à laquelle il appartient grâce au logiciel carto-explorateur (avec la fonction Carte > Rechercher un toponyme, qui donne le lieu-dit et sa commune de rattachement). A défaut d'avoir cet outil, on pourra utiliser les cartes papier au 1:25 000e en étant particulièrement attentif aux limites communales et, dans le cas de sites établis sur les limites communales, on pourra demander une vérification préalable à quelqu'un qui dispose de carto-explorateur. En règle générale, on se tiendra rigoureusement aux lieux-dits de l'IGN pour la création d'un lieu-dit sur Faune Maine (cas n°1). Néanmoins, on pourra utiliser lorsque cela est nécessaire, faute de lieu-dit proche de son observation, d'autres éléments présents sur les cartes IGN (cas n°2). **Dans tous les cas, on ne créera pas de sites sortis de son invention ou par simple plaisir personnel (ex : « dans mon jardin »).**

L'altitude du lieu-dit est renseignée automatiquement, mais vous pouvez la modifier si nécessaire.

Cas n°1 : Cas des lieux-dits de l'IGN

On les écrit comme l'IGN les a orthographié, à l'exception des abréviations comme Rnes, Sce, Riv. qui succèdent parfois à un lieu-dit et qu'on écrira en entier, avec une majuscule et entre parenthèses. Ex : Rau de Machin deviendra Ruisseau de Machin et le Machin Rau deviendra le Machin (Ruisseau). Sauf cas particulier, les lieux-dits (contrairement aux communes) n'ont pas de trait d'union. Les articles « le », « la », « les » précédant le lieu-dit lui-même ne prennent pas de majuscule. On n'oubliera pas cet article défini quand il existe et on n'en inventera pas quand il n'y en a pas. Exceptionnellement, certains lieux-dits sont écrits en majuscules sur les fonds IGN, on veillera à les mettre en minuscules fin d'avoir une lecture homogène sur Faune Maine.

Voici une liste d'exemples de lieux-dits correctement orthographiés :

Machin	Saint Machin	Saint-Machin	Sainte-Machine
le Machin	Puy Machin	Mont de Machin	Combe Machin
Anciennes Mines de Machin		Marais de Machin	le Moulin de la Machine
l'Etang de Machin	Etang Machin	le Bois de Machin	Bois Machin
Ruisseau de Machin	Machin (Ruisseau)	la Machine (Rivière)	Moulin de Machin
Château de Machin	Maison Forestière de Machin		Belvédère de Machin
Source des Machins	Canal Saint-Machin		

Cas n°2 : En l'absence de lieux-dits (référéncés dans carto-exploreur ou sur la carte 1/25 000e) à proximité de son observation

2-1 : On peut utiliser d'autres éléments qui sont sur les cartes IGN mais ne sont pas référencés comme des lieux-dits. Généralement ils sont écrits en abrégé avec une majuscule au premier mot, comme Cim., St. épur., Rvoir, Chap., Camp. On les notera comme l'IGN mais en entier et entre parenthèses après le nom de la commune. On fera une exception pour « bourg » qui n'existe pas en tant que tel sur les cartes IGN. Et on localisera le lieu-dit « nom de la commune (bourg) » sur l'église du chef-lieu de la commune (on ne créera pas de lieux-dits bourg ailleurs que dans ce chef-lieu de commune). Voici une liste d'exemples de sites pouvant être créés au sein ou aux environs des agglomérations: Nom de ville (bourg) Nom de ville (Gare) Nom de ville (Gendarmerie) Nom de ville (Cimetière) Nom de ville (Fabrique) Nom de ville (Camping) Nom de ville (Lycée) Nom de ville (Chapelle) Nom de ville (Collège) Nom de ville (Vierge) Nom de ville (Gymnase) Nom de ville (Zone industrielle) Nom de ville (Usine) Nom de ville (Station d'épuration) Nom de ville (Prison) Nom de ville (Hôpital) Nom de ville (Stade).

2-2 : On peut utiliser le nom du lieu-dit le plus proche auquel on apporte une précision de direction notée en abrégé, en majuscules et entre parenthèses : N, NE, NO, E, SO, S, SE, etc. On peut y ajouter une autre précision entre parenthèses, soit d'autres éléments des fonds IGN comme ceux du cas n°1 (généralement écrits en abrégé avec une majuscule au premier mot), soit par exemple une vallée ou un étang qui n'ont pas de nom ou encore une précision supplémentaire comme amont/aval. Dans ces derniers cas, on ne mettra pas de majuscule. le Moulin de Machin (SO) Machin (N) (Eglise ruinée) le Moulin de Machin (NE) (gorges de la Monne) Machin (O) (Gué) le Machin (NO) (étang) Machin (S) (Poste gaz) le Machin (amont) le Machin (NO) (Poste électrique) Machin (N) (Ancienne mine) le Machin (SO) (Cheminée) le Machin (O) (Station de pompage) la Machine (E) Réservoir) les Machins (SE) (Sablière) Machin (NO) (Borne) Machin (SO) (Centre de vacances).

2-3 : Il se peut également quelquefois qu'aucun lieu-dit ni aucun autre élément ne se trouve dans un grand rayon (supérieur à 1 km) autour de son observation. Ce cas est très rare et on veillera à ne pas abuser des solutions proposées. Quand cela est nécessaire, on utilisera autant que possible des éléments durables dans le temps. Voici deux exemples de sites pouvant être créés :

- confluence Durance/Verdon
- carrefour D12/D301

Faune Maine propose la possibilité de saisir des données géo-référencées précises (par exemple un nid de rapace) automatiquement rattachées au lieu-dit le plus proche («mon compte » / « personnalisation du site »). Il est fortement recommandé d'utiliser cette fonction plutôt que de multiplier les créations de lieux-dits adjacents.

Merci à tous de respecter ces quelques règles. Vous rencontrerez des lieux-dits déjà présents qui peut-être ne les respectent pas. Dans ce cas, signalez les erreurs rencontrées au cours de vos saisies aux administrateurs du site.

Pour créer votre lieu-dit, il faut agrandir la carte (molette de la souris ou curseur de la carte) jusqu'au niveau permettant de visualiser le positionnement des lieux-dits (ils deviennent visibles). Un clic gauche sur la carte là où vous voulez positionner votre lieu-dit ouvre un menu contenant l'option « Ajouter un lieu-dit » qu'il suffit de sélectionner. Un petit formulaire de saisie apparaît qu'il faut remplir soigneusement en utilisant les procédures décrites ci-dessus. Les coordonnées qui apparaissent en haut et à droite de la carte correspondent à la position de la souris, sauf lorsque vous manipulez et redirigez le marqueur rouge, et dans ce cas elles correspondent à la pointe du dit marqueur.

9. La protection des données

En vous inscrivant sur Faune Maine, vous avez accès aux données d'une grande majorité d'espèces excepté celles qualifiées de sensibles dont la publication est limitée durant une période définie. Cette liste d'espèces a été élaborée en croisant des critères de statut de protection, de rareté, de menace, de statut réglementaire et de sensibilité aux dérangements. Ces données sont protégées et matérialisées par une clef positionnée devant l'observation. Elles sont visibles par l'observateur concerné ainsi que par les administrateurs du système et les personnes ayant accès à certaines données cachées. Il est important de savoir que les données brutes concernant ces espèces ne sont pas accessibles dans les consultations des observations (consultation des données des 2, 5 et 15 derniers jours, consultations multicritères etc.) mais apparaissent sous forme synthétisée dans les restitutions cartographiques d'une carte pour voir. Cette liste est évolutive et sera révisée si nécessaire à tout moment. Des mises à jour de la liste seront effectuées en fonction de l'usage qu'il sera fait de l'outil. Vous pouvez cacher vous même vos observations qui ont un caractère plus particulier de confidentialité, par exemple du fait de la sensibilité biologique (présence d'un dortoir, d'un nid, d'une colonie etc.) ou de l'habitat qu'occupe l'espèce que vous avez observé. Par ailleurs, si une observation que vous n'auriez pas protégée révèle une information sensible nous vous conseillerons fortement de protéger la donnée. Le comité de gestion des données se réserve le droit de protéger la donnée en veillant de bien informer l'observateur du caractère sensible de son observation. A l'instar des données d'espèces à publication limitée, ces données ne font pas l'objet de restitutions publiques sous forme de données brutes (volet «Consulter»). Lors de l'inscription, chacun peut choisir par défaut de cacher toutes les données naturalistes qu'il déposera. Via son paramétrage personnel du site, chaque inscrit peut modifier ce choix à tout moment pour ses données à venir, dans un sens ou dans l'autre. Un auteur qui choisit de fournir par défaut des données cachées voit ses droits d'accès aux restitutions réduits. D'une manière générale, la protection et la diffusion de ces données se fait dans le respect de l'objet statutaire de la LPO Sarthe et de Mayenne Nature Environnement, qui est de protéger la faune vertébrée et leurs habitats et de produire des données qui pèsent dans les argumentaires de protection de la nature.